

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JANVIER 2026

Le 29 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Françoise DEFELICE, Maire de la Commune.

Présents : DEFELICE Françoise (Maire) - BOULAY Christophe (1 ^{ère} Adj) - LAPÔTRE Michel (2 ^{ème} Adj) BEN MARNI Reynald - BREFORT Brigitte - JUSZCZAK Eric - LEGENDRE Mickaël MOISON Sabine – ONIS Igor - ONIS Quentin – WEIGEL Grégoire	
<u>Absents</u>	<u>Pouvoirs</u>
Secrétaire de séance : Christophe BOULAY	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 6 novembre 2025 à l'unanimité

1) SYNDICAT DE GENDARMERIE – PARTICIPATION 2025

Lors de la réunion du Syndicat du 31 mars 2025, le syndicat (caserne de Villeneuve l'Archevêque) a voté une participation communale pour chaque commune membre.

La participation 2025 pour La Postolle est de 404,51 €.

Après délibération et à l'unanimité des voix (POUR 11), le conseil municipal entérine la participation 2025 de 404,51 € au Syndicat de Gendarmerie de Villeneuve l'Archevêque.

2) CONVENTION CADRE AVEC LE CENTRE DE GESTION 89

Le centre de gestion de l'Yonne nous accompagne dans diverses missions notamment dans la gestion de carrière des agents (évolution, postes, position administrative...), dans les obligations en termes d'hygiène et sécurité...

Il propose également des missions complémentaires auxquelles chaque commune peut adhérer en cas de besoin.

Le CDG propose d'autoriser le Maire à signer une convention cadre afin de pouvoir accéder, en cas de besoin, aux missions complémentaires sans avoir à redélibérer à chaque fois.

Ces demandes font l'objet de devis que peuvent être soumis au conseil municipal après consultation du CDG.

Après délibération et à l'unanimité des voix (POUR 11), le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention cadre avec le Centre de Gestion 89.

3) AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – REPARTITION DES CREDITS (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Les dépenses d'investissement 2026 ne peuvent être engagées avant le vote du budget.

La date limite de vote du BP 2026 est le 30 avril 2026 car nous sommes dans une année de renouvellement des conseils municipaux.

La loi permet, avec l'autorisation du conseil municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ du budget de l'exercice précédent. Ces crédits seraient affectés dans les conditions ci-dessous.

		<u>BP 2025</u>	<u>BP 2026 dans la limite de 25%</u>
Achat terrain	Art.2111	400 €	100 €
Achat plantations	Art.2121	1 000 €	250 €
Hôtel de ville	Art.21311	1 500 €	375 €
Autres bât.publics	Art.21318	2 000 €	500 €
Réseau voirie	Art.2151	41 000 €	10 250 €
Instal.voirie	Art.2152	1 500 €	375 €
Matériel informat.	Art.21838	1 000 €	250 €
Mobilier	Art.21848	1 000 €	250 €
Autre immo.corp.	Art.2188	<u>4 250 €</u>	<u>1 063 €</u>
	Chapitre 21	53 650 €	13 413 €
<hr/>			
	TOTAL	53 650 €	13 413 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité (POUR : 11) d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent pour le budget communal répartis comme ci-dessus.

4) REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGÉS PAR UN CONSEILLER

M. Christophe BOULAY, a avancé la somme de 214,94 € pour l'achat de décosations électriques et déguisement de père Noël dans le magasin le Foir'Fouille.

Après délibération et à l'unanimité des voix (POUR 11), le conseil municipal autorise le remboursement de l'avance de 214.94 € faite par M. Christophe BOULAY.

5) QUESTIONS DIVERSES

5-1 – Achat des panneaux

Mme Le Maire informe les conseillers de la réunion du 23 novembre dernier en présence de F. Defelice, C. Boulay, M. Lapôtre, B. Brefort, M. Legendre, S. Moison et I. Onis, comme cela avait été demandé lors du conseil municipal.

Un point a été fait sur tous les panneaux à acheter, leur positionnement et un devis a été demandé.

Mme le Maire, rappelle, que les sommes seront prévues au budget mais que rien ne sera engagé avant les élections.

5-2 – Lecture d'un courrier réponse d'un administré

Suite aux nuisances du 20 septembre dernier provoqué par le tir d'un feu d'artifice sans autorisation, Mme le Maire a adressé un courrier au responsable.

Elle fait lecture de la réponse de l'administré et dit qu'elle ne donnera pas suite au dossier puisqu'un arrêté interdisant les feux d'artifice a été pris avant même que l'administré ne réponde.

5-3 – Balayage des rues

Mme Le Maire informe que la prestation PREJAM pour le balayage des rues passe de 470 à 480 €HT par passage en 2026. Deux passages sont prévus, le 21 avril et le 24 novembre.

Comme d'habitude, à condition que la société respecte les dates de passages, des annonces seront faites sur Intramuros afin que les administrés rentrent leurs véhicules.

5-4 – Entretien des espaces vert – dates de passage

Un conseiller demande à ce qu'une annonce Intramuros soit faite en amont des interventions de la société Perma paysage afin de rentrer les véhicules lors du passage du rotofil sur les trottoirs.

Mme Le Maire en prend acte et s'en chargera dans la mesure du possible.

5-5 – Elections municipales – Bureau de vote

Mme le Maire rappelle que les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars avec un second tour possible le dimanche 22 mars dans l'hypothèse où trois listes se présenteraient.

Elle demande aux conseillers de se positionner sur le planning pour la tenue du bureau de vote.

5-6 – Rebornage

Un conseiller informe qu'il serait bien d'envisager un re-bornage vers le cimetière et l'ancienne station de pompage.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h30.

Mme le Maire
Françoise DEFELICE

